OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

Taxe d'apprentissage 2018
(salaires 2017)

OCTALIA
INITIATEUR DE COMPÉTENCES

certifié par AB certification A 1076 ISO 9001 : 2015

Ne faire qu'une seule déclaration pour l'ensemble des établissements de l'entreprise, merci de ne pas agrafer les documents et d'écrire à l'encre noire

Votre entreprise

Votre entité gestionnaire ou cabinet comptable

Indiquez les coordonnées complètes ci-dessous :

SIRET

Contact ..... Tél. .....

Email .....

Raison Sociale .....

Adresse du siège .....

CP ..... Ville .....

Effectif NAF CCN

Si apprenti(s) en 2017 cochez la case ☐

Nombre d'apprenti(s) présent(s) au 31/12

(Joindre les copies des contrats d'apprentissage)

Retour du Reçu libératoire à l'entreprise ☐

Votre versement

Exprimez toutes les valeurs en euros, pas de centimes

Masse Salariale 2017 (base Sécurité Sociale)
- Métropole et DOM ,00 € MS 1
- Alsace et Moselle (dépts. 57. 67. 68) ,00 € MS 2

Taxe d'apprentissage
- **MS 1** x 0.68 % (Métropole et DOM) 0 ,00 € V1
- **MS 2** x 0.44 % (Alsace et Moselle : dépts. 57. 67. 68) 0 ,00 € V2

Déduction Stagiaires
Joindre impérativement les conventions de stage

	Nbr Jours en entreprise			
Catégorie A		x 25 €	0 ,00 €	SA
Catégorie B		x 36 €	0 ,00 €	SB

Total : [W1 = (SA + SB) MAXIMUM 3% DE V1] 0 ,00 € W1

Subventions Matériel
Joindre impérativement les justificatifs

(limitées au Barème soit 23% de V1) ,00 € W2

CSA
Réservée aux entreprises de 250 salariés et plus. Plus d'information sur www.octalia.org
- **MS 1** x % 0 ,00 € X1
- **MS 2** x % 0 ,00 € X2
- **Bonus Alternant** ,00 € Y

Montants nets affectables aux écoles

Quota	*A*	*B*

REGLEMENT TOTAL (date limite: 28/02/18)

0 ,00 €

(V1+V2-W1-W2) +(X1+X2-Y) si concerné

MODE DE PAIEMENT

☐ **Chèque à libeller à l'ordre d'OPCALIA**
Banque :
N° : Date :

☐ **Télérèglement** - Voir instructions sur www.octalia.org

☐ **Virement**
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0109 1424 294 ***BIC*** : BNPAFRPPXXX
Le motif de votre virement doit comporter ***IMPERATIVEMENT*** la mention suivante :
[Votre SIRET] Taxe d'apprentissage 2018

Recto/Verso à retourner obligatoirement

BVTA-OCTALIA-18/0 - Par délégation d'OPCALIA agréé par la DGEFP (arrêté du 23/11/2015) – Champ géographique : interprofessionnel national - OCTALIA - 47 rue de la Victoire - 75009 PARIS